



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-52408>

Département(s) de publication : **42**

Annonce n° **26-52408**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU SAINT ETIENNE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Ght_DMS_2025-160_AOO93

Description : Ght_DMS_2025-160_AOO93 [2026-2029] Dispositifs médicaux à usage unique : Implants et Non Implants toutes spécialités et Ostéosynthèse : Anesthésie réanimation - Cardiologie - Chirurgie Cardiaque - Chirurgie Dentaire - Chirurgie Digestive et Thoracique - Chirurgie Maxillo-Faciale - Chirurgie Vasculaire - Curiethérapie – Gastro entérologie - Gynécologie Obstétrique - Néphrologie - Neurochirurgie - Neuroendoscopie - Neuroradiologie - Ophtalmologie - Orthopédie - Pneumologie - Radiologie - Urologie Sutures manuelles et mécaniques Pansements : Drapage opératoire – Housse – Compresse - Cellulose oxydée Ecouvillons stériles PERIODES : Pour les lots 1 à 81 – 83 à 94 – 99 – 100 – 105 – 106 Du 01/01/2026 ou de la date de notification au 31/12/2026 ; Reconductibles 3 fois 1 an jusqu'au 31/12/2029 Pour le lot 82 De la date de notification au 31/12/2026 ; Reconductibles 2 fois 1 an jusqu'au 31/12/2028 Pour les lots 95 à 98 – 101 à 104 – 107 De la date de notification au 30/06/2027 Pour les lots 108 à 114 De la date de notification au 30/06/2027 ; Reconductibles 2 fois 1 an jusqu'au 30/06/2029

Identifiant de la procédure : 1e01a09f-e6bc-4acc-9fb6-0e3a820b2ac7

Identifiant interne : Ght_DMS_2025-160_AOO93

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participants au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : 114 CELLULOSE OXYDEE HEMOSTATIQUE RESORBABLE STERILE FIBRILLAIRE

Description : 114 CELLULOSE OXYDEE HEMOSTATIQUE RESORBABLE STERILE FIBRILLAIRE

Identifiant interne : 114 CELLULOSE OXYDEE HEMOSTATIQUE RESORBABLE STERILE FIBRILLAIRE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/12/2025

Durée : 18 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :

Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une4/1304

/107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot 65 : aiguille applicatrice de clip magnétique pour localisation tumeur mammaire

Description : Lot 65 : aiguille applicatrice de clip magnétique pour localisation tumeur mammaire

Identifiant interne : Lot 65 : aiguille applicatrice de clip magnétique pour localisation tumeur mammaire

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/12/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en

place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : 18 SYSTÈME DE CYPHOPLASTIE PAR BALLONNETS

Description : 18 SYSTÈME DE CYPHOPLASTIE PAR BALLONNETS

Identifiant interne : 18 SYSTÈME DE CYPHOPLASTIE PAR BALLONNETS

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/12/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges

fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : 36 STIMULATION CEREBRALE PROFONDE

Description : 36 STIMULATION CEREBRALE PROFONDE

Identifiant interne : 36 STIMULATION CEREBRALE PROFONDE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/12/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : 38 CHIRURGIE DU RACHIS

Description : 38 CHIRURGIE DU RACHIS

Identifiant interne : 38 CHIRURGIE DU RACHIS

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/12/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : 69 ENDOPROTHESE OESOPHAGIENNE AUTO-EXPANSIBLE COUVERTE

Description : 69 ENDOPROTHESE OESOPHAGIENNE AUTO-EXPANSIBLE COUVERTE

Identifiant interne : 69 ENDOPROTHESE OESOPHAGIENNE AUTO-EXPANSIBLE COUVERTE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/12/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès

de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : 68 IMPLANT PLASTIE ENDOCANALAIRE BILIAIRE EXPANSIBLE NU EN NITINOL

Description : 68 IMPLANT PLASTIE ENDOCANALAIRE BILIAIRE EXPANSIBLE NU EN NITINOL

Identifiant interne : 68 IMPLANT PLASTIE ENDOCANALAIRE BILIAIRE EXPANSIBLE NU EN NITINOL

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/12/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet

d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats

évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : 54 IMPLANT VASCULAIRE PONTAGE TRICOTE POLYESTER IMPREGNE COLLAGENE

Description : 54 IMPLANT VASCULAIRE PONTAGE TRICOTE POLYESTER IMPREGNE COLLAGENE

Identifiant interne : 54 IMPLANT VASCULAIRE PONTAGE TRICOTE POLYESTER IMPREGNE COLLAGENE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/12/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : 55 IMPLANT VASCULAIRE PONTAGE TISSE POLYESTER IMPREGNE COLLAGENE

Description : 55 IMPLANT VASCULAIRE PONTAGE TISSE POLYESTER IMPREGNE COLLAGENE

Identifiant interne : 55 IMPLANT VASCULAIRE PONTAGE TISSE POLYESTER IMPREGNE COLLAGENE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/12/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de

revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : 15 INJECTEUR SCANNER POUR PRODUIT DE CONTRASTE + SERUM PHYSIOLOGIQUE

Description : 15 INJECTEUR SCANNER POUR PRODUIT DE CONTRASTE + SERUM PHYSIOLOGIQUE

Identifiant interne : 15 INJECTEUR SCANNER POUR PRODUIT DE CONTRASTE + SERUM PHYSIOLOGIQUE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/12/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : 22 MICROSPIRES D'EMBOLISATION D'ANEVRISME ARTERIEL

Description : 22 MICROSPIRES D'EMBOLISATION D'ANEVRISME ARTERIEL

Identifiant interne : 22 MICROSPIRES D'EMBOLISATION D'ANEVRISME ARTERIEL

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 11/12/2025

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0012

Titre : 3 CATHETER CORONAIRE A BALLONNET COAXIAL (OTW) COMPATIBLE GUIDE 0,014

Description : 3 CATHETER CORONAIRE A BALLONNET COAXIAL (OTW) COMPATIBLE GUIDE 0,014

Identifiant interne : 3 CATHETER CORONAIRE A BALLONNET COAXIAL (OTW) COMPATIBLE GUIDE 0,014

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de

la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0013

Titre : 4 CATHETER DE DILATATION PERIPHERIQUE BALLONNET ACTIF A ELUTION DE PACLITAXEL

Description : 4 CATHETER DE DILATATION PERIPHERIQUE BALLONNET ACTIF A ELUTION DE PACLITAXEL

Identifiant interne : 4 CATHETER DE DILATATION PERIPHERIQUE BALLONNET ACTIF A ELUTION DE PACLITAXEL

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de

plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0014

Titre : 8 CATHETER THROMBOASPIRATION VOIES CORONAIRES

Description : 8 CATHETER THROMBOASPIRATION VOIES CORONAIRES

Identifiant interne : 8 CATHETER THROMBOASPIRATION VOIES CORONAIRES

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0015

Titre : 10 INTRODUCTEUR A VALVE CATHETER 6F A 9F

Description : 10 INTRODUCTEUR A VALVE CATHETER 6F A 9F

Identifiant interne : 10 INTRODUCTEUR A VALVE CATHETER 6F A 9F

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le

coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0016

Titre : 12 CATHETER ANGIOGRAPHIE CARDIAQUE ARME

Description : 12 CATHETER ANGIOGRAPHIE CARDIAQUE ARME

Identifiant interne : 12 CATHETER ANGIOGRAPHIE CARDIAQUE ARME

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0017

Titre : 62 TRAITEMENT INCONTINENCE URINAIRE D'EFFORT

Description : 62 TRAITEMENT INCONTINENCE URINAIRE D'EFFORT

Identifiant interne : 62 TRAITEMENT INCONTINENCE URINAIRE D'EFFORT

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0018

Titre : 70 IMPLANT TRICOTE OU NON TRICOTE AVEC REVETEMENT ANTI ADHERENCE

Description : 70 IMPLANT TRICOTE OU NON TRICOTE AVEC REVETEMENT ANTI ADHERENCE

Identifiant interne : 70 IMPLANT TRICOTE OU NON TRICOTE AVEC REVETEMENT ANTI ADHERENCE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'

accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0019

Titre : 91 IMPLANT DU RACHIS DE REMPLACEMENT OU DE RENFORT

Description : 91 IMPLANT DU RACHIS DE REMPLACEMENT OU DE RENFORT

Identifiant interne : 91 IMPLANT DU RACHIS DE REMPLACEMENT OU DE RENFORT

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet

d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats

évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0020

Titre : 17 CIMENT RADIOOPAQUE POUR VERTEBROPLASTIE

Description : 17 CIMENT RADIOOPAQUE POUR VERTEBROPLASTIE

Identifiant interne : 17 CIMENT RADIOOPAQUE POUR VERTEBROPLASTIE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0021

Titre : 82 AGRAFAGE CIRCULAIRE COUPANT

Description : 82 AGRAFAGE CIRCULAIRE COUPANT

Identifiant interne : 82 AGRAFAGE CIRCULAIRE COUPANT

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 36 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé

par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0022

Titre : 90 CHIRURGIE DORSO LOMBAIRE POSTERIEURE

Description : 90 CHIRURGIE DORSO LOMBAIRE POSTERIEURE

Identifiant interne : 90 CHIRURGIE DORSO LOMBAIRE POSTERIEURE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0023

Titre : 37 CHIRURGIE DU RACHIS

Description : 37 CHIRURGIE DU RACHIS

Identifiant interne : 37 CHIRURGIE DU RACHIS

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice

administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une 4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0024

Titre : 85 THERMOABLATION DES TISSUS TUMORAUX PAR MICRO-ONDES

Description : 85 THERMOABLATION DES TISSUS TUMORAUX PAR MICRO-ONDES

Identifiant interne : 85 THERMOABLATION DES TISSUS TUMORAUX PAR MICRO-ONDES

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33181520 Consommables pour dialyse rénale

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Durée : 48 Mois

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Intérêt thérapeutique et technique : 56 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur : Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur. Le développement durable : 4 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). # Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). # Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. # Un recours de

plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. # Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une4/1304 /107 déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. # Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 15,000,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CORMEDICA SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : LOT 114

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 15,391.2 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253187 CORMEDICA

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : EDIMEX

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 65 EDIMEX

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 39,800 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253188 EDIMEX

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 18 MEDTRONIC France SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 22,165.32 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253189 MEDTRONIC France

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 36 MEDTRONIC France SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 565,754.36 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253189 MEDTRONIC France

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 36 MEDTRONIC France SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 565,754.36 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253189 MEDTRONIC France

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 38 MEDTRONIC France SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 16,914.8 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253189 MEDTRONIC France

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : NOVATECH SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 69 NOVATECH

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 8,800 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253190 NOVATECH

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : OPTIMED

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 68 OPTIMED SARL

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 159,058 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253191 OPTIMED

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : VYGON S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 54 VYGON S.A.S.

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 199,918.24 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253192 VYGON

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0009

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : VYGON S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 55 VYGON S.A.S.

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0009

Valeur de l'offre : 60,592.92 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253192 VYGON

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0010

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : GUERBET France

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 15 GUERBET FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0010

Valeur de l'offre : 360,000 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253193 GUERBET

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0011

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MICROVENTION EUROPE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 22 MICROVENTION EUROPE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

Valeur de l'offre : 143,826.8 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253194 MICROVENTION EUROPE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 14/11/2025

Date de conclusion du marché : 11/12/2025

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0012

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : DIMED CARE

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 3 DIMED CARE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0012

Valeur de l'offre : 2,640 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253196 DIMED CARE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 19/12/2025

Date de conclusion du marché : 16/01/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0013

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : IVASCULAR FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 04 IVASCULAR FRANCE SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0013

Valeur de l'offre : 144,047.2 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253197 IVASCULAR FRANCE SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 19/12/2025

Date de conclusion du marché : 16/01/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0014

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : IVASCULAR FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 08 IVASCULAR FRANCE SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0014

Valeur de l'offre : 31,680 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253197 IVASCULAR FRANCE SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 19/12/2025

Date de conclusion du marché : 16/01/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0015

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ASAHI INTECC EUROPE B.V.

Offre :

Identifiant de l'offre : LOT 10 ASAHI INTECC EUROPE B.V

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0015

Valeur de l'offre : 34,800 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253198 ASAHI INTECC EUROPE B.V

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 19/12/2025

Date de conclusion du marché : 16/01/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0016

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : TERUMO France S.A.S.

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 12 TERUMO France S.A.S.

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0016

Valeur de l'offre : 117,720 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253199 TERUMO FRANCE

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 19/12/2025

Date de conclusion du marché : 16/01/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0017

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HELIOSCOPIE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOTN 62 HELIOSCOPIE SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0017

Valeur de l'offre : 601,800 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253200 HELIOSCOPIE SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 19/12/2025

Date de conclusion du marché : 16/01/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0018

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : HELIOSCOPIE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 70 HELIOSCOPIE SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0018

Valeur de l'offre : 16,400 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 253200 HELIOSCOPIE SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 19/12/2025

Date de conclusion du marché : 16/01/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0019

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : S.M.A.I.O S.A

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 91 SMAIO

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0019

Valeur de l'offre : 351,471.56 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253201 SMAIO

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 19/12/2025

Date de conclusion du marché : 16/01/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 91 MEDTRONIC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0019

Valeur de l'offre : 719,205.56 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253202 MEDTRONIC FRANCE SAS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 19/12/2025

Date de conclusion du marché : 16/01/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0020

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Décision de l'acheteur, en raison d'un changement des besoins

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0021

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDTRONIC FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 82 MEDTRONIC

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0021

Valeur de l'offre : 180,900 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 263016_MEDTRONIC

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/03/2026

Date de conclusion du marché : 14/04/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0022

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SAFE ORTHOPAEDICS SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 90 SAFE ORTHOPAEDICS SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0022

Valeur de l'offre : 515,352.8 Euro

L'offre a été classée : non

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 263017_SAFE ORTHOPAEDICS

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/03/2026

Date de conclusion du marché : 13/04/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

Lauréat :

Nom officiel : STRYKER France SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 90 STRYKER FRANCE SAS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0022

Valeur de l'offre : 693,999.2 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 263019_STRYKER

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/03/2026

Date de conclusion du marché : 14/04/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0023

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SPINEART SA

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 37 SPINEART

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0023

Valeur de l'offre : 92,876.8 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 263018 SPINEART

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/03/2026

Date de conclusion du marché : 14/04/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0024

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 15,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : Healthdevices & Technologies

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 85 Healthdevices & Technologies

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0024

Valeur de l'offre : 249,200 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : MARCHE 263023 HEALTHDEVICES & TECHNOLOGIES (HDTECH)

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 03/04/2026

Date de conclusion du marché : 28/04/2026

Organisation qui signe le marché : CHU SAINT ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU SAINT ETIENNE

Numéro d'enregistrement : 26420030400808

Ville : SAINT ETIENNE

Code postal : 42055

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Adresse électronique : laurence.vetard@chu-st-etienne.fr

Téléphone : 0477721915

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF LYON

Numéro d'enregistrement : 176900058

Ville : LYON

Code postal : 69433

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 0478141010

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : CORMEDICA SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 33424754100058

Ville : BOURGOIN JALLIEU

Code postal : 38300

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : solene.gelas-dore@cormedica.fr

Téléphone : 0474821275

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0004

Nom officiel : EDIMEX

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 42443308400029

Ville : LE PLESSIS GRAMMOIRE

Code postal : 49124

Subdivision pays (NUTS) : Maine-et-Loire (FRG02)

Pays : France

Adresse électronique : contact@edimex.com

Téléphone : 0241270106

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002

8.1 ORG-0005

Nom officiel : MEDTRONIC FRANCE SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 72200823200224

Ville : PARIS

Code postal : 75014

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : marches.france@medtronic.com

Téléphone : 0155381700

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003, LOT-0004, LOT-0005, LOT-0019, LOT-0021

8.1 ORG-0006

Nom officiel : NOVATECH SA

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 39894126000034

Ville : LA CIOTAT

Code postal : 13705

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : c.bellet@novatech.fr

Téléphone : 0442981560

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0006

8.1 ORG-0007

Nom officiel : OPTIMED

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 52442185600039

Ville : STRASBOURG

Code postal : 67000

Subdivision pays (NUTS) : Bas-Rhin (FRF11)

Pays : France

Adresse électronique : optimedfrance@optimed.com

Téléphone : 0368780313

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0007

8.1 ORG-0008

Nom officiel : VYGON S.A.S.

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 32524175000026

Ville : ECOUEN

Code postal : 95440

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : marchesvygon@vygon.com

Téléphone : 0139926525

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0008, LOT-0009

8.1 ORG-0009

Nom officiel : GUERBET France

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 78952655500014

Ville : VILLEPINTE

Code postal : 93420

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : cellule.marches@guerbet.com

Téléphone : 0145915000

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0010

8.1 ORG-0010

Nom officiel : MICROVENTION EUROPE

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 44077567400029

Ville : SAINT GERMAIN EN LAYE

Code postal : 78100

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Adresse électronique : mvfrance.customerservice@microvention.com

Téléphone : 0139217746

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0011

8.1 ORG-0011

Nom officiel : DIMED CARE

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 83962190100041

Ville : SAINT MEDARD EN JALLES

Code postal : 33160

Subdivision pays (NUTS) : Gironde (FRI12)

Pays : France

Adresse électronique : contact@dimedcare.fr

Téléphone : 0556112445

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0012

8.1 ORG-0012

Nom officiel : IVASCULAR FRANCE SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 83895254700043

Ville : Valbonne-Sophia Antipolis

Code postal : 06560

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : servicemarches@ivascular.global

Téléphone : 0497152153

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0013, LOT-0014

8.1 ORG-0013

Nom officiel : ASAHI INTECC EUROPE B.V.

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : NL861021228B01

Ville : AMSTERDAM

Code postal : 1077

Subdivision pays (NUTS) : Appenzell Ausserrhoden (CH053)

Pays : Pays-Bas

Adresse électronique : aif.servicemarches@asahi-intecc.com

Téléphone : 0186220113

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0015

8.1 ORG-0014

Nom officiel : TERUMO France S.A.S.

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 30057371400080

Ville : RUEIL MALMAISON

Code postal : 92500

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : tf.servicemarches@terumo.europe.com

Téléphone : 0130961299

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0016

8.1 ORG-0015

Nom officiel : HELIOSCOPIE SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 84912007600013

Ville : VIENNE

Code postal : 38200

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : ppaganon@helioscopie.fr

Téléphone : 0474161818

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0017, LOT-0018

8.1 ORG-0016

Nom officiel : S.M.A.I.O S.A

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 51014277100029

Ville : SAINT PRIEST

Code postal : 69800

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : cellule.marches@smaio.com

Téléphone : 0469842331

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0019

8.1 ORG-0017

Nom officiel : SAFE ORTHOPAEDICS SAS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 89051581000020

Ville : FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Code postal : 69210

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : sales@safeorthopaedics.com

Téléphone : 0481098701

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0022

8.1 ORG-0018

Nom officiel : STRYKER France SAS

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 33371027500061

Ville : PUSIGNAN

Code postal : 69330

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : marches.hospitaliers@stryker.com

Téléphone : 0472453600

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0022

8.1 ORG-0019

Nom officiel : SPINEART SA

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : CHE-112.355.249

Ville : SUISSE

Code postal : 1228

Subdivision pays (NUTS) : Südburgenland (AT113)

Pays : Suisse

Adresse électronique : cs.support@spineart.com

Téléphone : 0810810750

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0023

8.1 ORG-0020

Nom officiel : Healthdevices & Technologies

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 79180648200026

Ville : LORIENT

Code postal : 56100

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Adresse électronique : hdtechnologies@orange.fr

Téléphone : 0673070942

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0024

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 0cbe4c92-15f6-48ec-be74-29c5c3ef2119 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 28/05/2026 à 14:32

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/05/2026